



Fondation Rurale
de Wallonie

CLDR D'ATH

07 juillet 2023

Annexe 1 : Liste de présence

Annexe 2 : Résultat des débats sur la priorisation des projets

Annexe 3 : priorisation des projets et projets en suspens

1. Présentation du comité du Bois-Hellin

La chapelle du Bois-Hellin est située non loin du point culminant de l'entité à 135 mètres d'altitude. Le bâtiment fête en 2023 son centenaire et la dynamique citoyenne à l'origine de sa construction perdure encore aujourd'hui, où un comité s'évertue à animer le site et cherche différents moyens pour le sauvegarder. Le comité qui s'est constitué autour de la chapelle poursuit trois objectifs :

- Cultuel, la chapelle étant propriété de la fabrique d'église est sacralisée ;
- Culturel : des événements de différents types s'y déroulent : théâtre, concert, conférence, etc. ;
- Touristique : de nombreux marcheurs, cyclistes, voitures ancêtres, motards transitent devant la chapelle et y font une pause.

2. Présentation d'Elodie Nise

Elodie Nise, agent de développement de la FRW, remplace Julien Van Eeckhout sur la commune d'Ath. Ses coordonnées sont : e.nise@frw.be et/ou +32 (0)69 87 10 95

3. Approbation du Compte-Rendu de la CLDR du 24 mai

Le PV est approuvé. Néanmoins, il est indiqué que les tableaux reprenant la priorisation des projets pourraient être plus clairs, à l'avenir il serait souhaitable d'accompagner les numéros de projet de leur intitulé.



4. Priorisation des projets

Fiche projet : 10 POINTS À REMPLIR

- 1 Description
- 2 Justification
- 3 Lien avec la stratégie
- 4 Impact attendus et résilience
- 5 Localisation et statut
- 6 Parties prenantes et porteurs
- 7 Programme de réalisation
- 8 Estimation globale du coût
- 9 Evaluation
- 10 Mesures en faveur de la résilience et de la transition

Lors de la dernière réunion de la CLDR, une priorisation de 48 projets a été effectuée par les membres de la CLDR répartis en sous-groupe. Pour rappel, un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) identifie quatre lots de projets :

- Les **lots 0** sont les projets dont **la réalisation débute avant la validation du PCDR** par la région wallonne ;

- Les **lots 1** sont les projets dont la réalisation est prévue dans les **trois premières années** de vie du PCDR suivant sa validation par la région wallonne ;

- Les **lots 2** sont dont la réalisation est prévue entre les **années 4 et 6** de vie du PCDR ;

- Les **lots 3** sont les projets dont la réalisation est prévue entre les **années 7 et 10** de vie du PCDR.

Il est nécessaire de réfléchir à la répartition en lot des projets car le lot détermine le type de fiche-projet à remplir. En effet, les fiches-projets du PCDR suivent un canevas bien précis qui comprend 10 points à remplir (voir ci-contre). Les projets en lot 0 se présentent sous forme d'un catalogue indicatif. Les projets en lot 1 doivent présenter une fiche-projet complète. L'auteur de programme précise qu'il faut estimer le plus précisément le coût du projet (point 8) car la Région wallonne autorise une différence maximale de 20% du budget par rapport à l'estimation initiale.

Les projets en lot 2 présentent une fiche-projet complète sans les points 8 « Estimation globale du coût » et 10 « Mesures en faveur de la résilience et de la transition ».

Les projets en lot 3 reprennent au moins la description, la justification et le lien avec la stratégie de développement (point 1,2 et 3)

Lors d'une précédente réunion, les membres de la CLDR, divisés en 4 sous-groupes, ont classé les différents projets proposés. La méthode de pondération est la suivante ::

- un projet classé en lot 1 par un sous-groupe de la CLDR reçoit trois points ;
- un projet classé en lot 2 reçoit deux points ;
- un projet classé en lot 1 reçoit un point ;
- un projet sorti du programme reçoit un point négatif.

De cette manière, un projet peut obtenir une note maximale de 12 points. Sur base de cette pondération, l'ICeDD propose à la CLDR de prioriser les projets qui obtiennent au moins 7 points sur 12. 35 projets obtiennent un score supérieur ou égal à 7/12. Les 13 projets avec un score inférieur sont mis en réserve.

Il est demandé à la CLDR de réagir sur les propositions de l'auteur et d'apporter des compléments d'informations pour certains projets. Afin d'aider le débat, une feuille reprenant le classement provisoire des projets ainsi que les projets en suspend est distribuée.

Le listing des projets et des commentaires émis en séance figure en annexe 2.

Remarques générales :

Un membre indique qu'on parle de Maison de Village et de restauration de certaines, mais d'autres qui ne figurent pas dans le catalogue de projets se dégradent, comme l'ancienne maison communale de Villers-Notre-Dame dans laquelle la végétation devient problématique. Serait-il possible d'intervenir pour celles-ci ?

Ronny Balcaen indique qu'il relayera l'information auprès des services concernés.

Certains projets sont placés en lot 0, il est souhaité que le listing actualisé des lots 0 soit communiqué à la CLDR afin de ne pas les perdre de vue.

La quantité de matière présentée est conséquente. Un membre souhaite obtenir les documents de travail quelques jours avant la CLDR afin d'en prendre connaissance et de préparer au mieux la réunion. Cette remarque sera appliquée pour les prochaines réunions.

Comment les projets vont-ils trouver le budget nécessaire pour leur concrétisation ?

L'ICeDD indique qu'il existe quatre types de subventionnement des projets :

- via le développement rural pour les projets spécifiques liés au développement rural ;
- via des appels à projets. Grâce au PCDR, la Ville disposera d'une manne de projets afin de répondre rapidement aux différents appels ;
- via des fonds propres communaux ;
- via des initiatives citoyennes. Il arrive désormais que certains citoyens se regroupent et investissent dans leur commune pour réaliser des projets. Ce qui permet d'accélérer les démarches et permet au projet de voir le jour plus rapidement.

Conclusion de la CLDR :

Moyennant la prise en compte des remarques de la CLDR émises ci-dessus et dans l'annexe 2, la CLDR accepte la liste des projets retenues. Le listing définitif des projets retenus et en suspens est ci-annexé au présent compte-rendu (cf. annexe 3). La FRW indique que la prochaine étape de travail est de passer en revue les projets en suspens et de voir lesquels conserver et lesquels peuvent être réalisés dans le cadre d'autres fiches-projets. La FRW proposera à la CLDR une méthode de travail à cette fin.

Liste des projets en suspens (pondération < 7 points) :

Projet n°11 : Mettre en valeur les entrées de village

Projet n°28 : réhabiliter/rénover le zoning des Primevères

Projet n°35 : Développer la communication/coordination touristique

Projet n°39 : Mettre à disposition des outils collectifs (SEL, plateforme, ...)

Projet n°19 : Organiser un cinéma plein air dans les villages

Projet n°21 : Aménager des parkings aux abords de la place Spoculo

Projet n°41 : Créer une coopérative locale d'énergie verte

Projet n°47 : Développer et aménager des parkings de covoiturage

Projet n°2 : Remettre en fonctionnement des fontaines

Projet n°6 : Mettre en valeur le patrimoine historique d'Ath

Projet n°29 : Créer des maisons médicales dans les villages

Projet n°44 : Installer des feux tricolores intelligents

Projet n°23 : Agrandir et rendre visible le canisite derrière l'académie

Prochaines étapes

Cet été, l'ICEDD et la FRW travailleront au contenu des fiches. Entretemps, les membres recevront le catalogue actualisé qui reprend les projets finaux du PCDR. **Il est demandé aux membres de la CLDR de faire-part de leur(s) idée(s) pour concrétiser le projet.**

En septembre-octobre 2023, une nouvelle réunion de la CLDR sera organisée et les fiches-projets seront présentées.

Divers

1. Activité estivale

A l'instar de ce qui avait été proposé l'an dernier, la FRW propose aux membres de la CLDR de se rendre sur les lieux concernés par les fiches-projets du futur PCDR. Les membres de la CLDR sont invités à faire leurs remarques sur les points forts du site, les points à améliorer et idée(s) éventuelle(s) pour concrétiser le projet.

2. GT sentiers

Le groupe de travail « sentier » se réunit pour la première fois le 12 juillet 2023. La réunion a pour but d'identifier les objectifs du groupe et de mettre en place la méthode de travail. Pour rappel, ce groupe de travail est proposé suite au vote de la CLDR de placer 3 projets concernant les sentiers en lot 0:

- faire un inventaire des sentiers de la commune ;
- ; accentuer l'entretien des sentiers ;
- créer des circuits pédestres .

Tout membre intéressé par ce groupe de travail, peut manifester son intérêt auprès de la FRW par mail à r.penay@frw.be ou e.nise@frw.be .

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Elodie NISE
Robin PENAY
Agents de développement